

**NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS,
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 27 janvier 2020

Iliad annonce le succès de son augmentation de capital de 1,4 milliard d'euros dans le cadre du financement de son offre publique de rachat d'actions

Iliad (la « **Société** ») annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital d'un montant de 1,4 milliard d'euros. L'émission est réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires comprenant (i) un délai de priorité des actionnaires à titre irréductible uniquement, et (ii) une offre au public, destinée aux seuls actionnaires ayant passé des ordres dans le cadre du délai de priorité et à Holdco II¹ (l'« **Offre au Public** »).

Cette augmentation de capital a pour objet de financer uniquement et intégralement l'offre publique de rachat initiée par la Société sur ses propres actions (l'« **OPRA** ») dont les résultats ont été annoncés le 16 janvier 2020, et se traduira par l'émission de 11 666 666 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), soit 19,7% du capital existant de la Société² à un prix de souscription de 120 euros par action.

Au total, les actionnaires de la Société ont souscrit 940 888 Actions Nouvelles dont 813 342 Actions Nouvelles dans le cadre du délai de priorité.

Dans le cadre de l'Offre au Public, conformément à son engagement de souscription portant sur la totalité du montant de l'augmentation de capital, Holdco II a bénéficié d'une allocation prioritaire égale à la quote-part directe et indirecte de M. Xavier Niel au capital de la Société³ appliquée au nombre total d'Actions Nouvelles, soit 64,90%, et a souscrit au total 10 725 778 Actions Nouvelles.

Thomas Reynaud, Directeur Général d'Iliad a déclaré à l'issue de l'opération : « Nous tenons à remercier nos actionnaires pour avoir soutenu massivement la double opération d'OPRA et d'augmentation de capital lors de l'Assemblée Générale en fin d'année. Cette opération permet à Iliad de préserver sa capacité d'investissement

¹ Société contrôlée à 100% par M. Xavier Niel, ayant la forme d'une société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros, dont le siège social est situé 16 rue de la Ville-l'Evêque, 75008 Paris et dont le numéro d'immatriculation est 844 857 268 RCS de Paris (« **Holdco II** »).

² Avant prise en compte des effets de la réduction de capital liée à l'OPRA.

³ Après prise en compte des effets de la réduction de capital liée à l'OPRA.

**NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS,
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

et témoigne de la confiance de Xavier Niel dans les perspectives de croissance du groupe avec un investissement complémentaire de près de 1,3 milliard d'euros dans la Société qu'il a fondée il y a 20 ans.»

A l'issue du règlement-livraison des Actions Nouvelles prévu le 29 janvier 2020, il est prévu qu'Euronext procède au règlement de l'OPRA à compter du 30 janvier 2020 jusqu'au 31 janvier 2020 et la Société procédera à l'annulation des titres afférents selon les modalités prévues au titre de l'OPRA.

Les Actions Nouvelles qui seront émises le 29 janvier 2020 porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions Iliad existantes, se négocieront sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0004035913) que les actions existantes et donneront droit à toutes les distributions décidées par Iliad à compter de cette date.

BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Natixis et Société Générale sont intervenus en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livres associés de l'augmentation de capital.

Mise à disposition du prospectus

Le prospectus relatif à l'augmentation de capital (le « **Prospectus** ») a reçu l'approbation n°20-013 en date du 17 janvier 2020 de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »). Le Prospectus est composé (i) du document d'enregistrement universel de la Société (le « **Document d'Enregistrement Universel** »), déposé auprès de l'AMF le 17 janvier 2020 sous le numéro D. 20-0016 et incorporant par référence le document de référence 2018 de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2019 sous le numéro D.19-0348 (le « **Document de Référence** »), le rapport financier semestriel au 30 juin 2019 de la Société déposé auprès de l'AMF le 3 septembre 2019 et la note d'information de la Société visée par l'AMF le 3 décembre 2019 sous le numéro 19-557 (ii) de la note d'opération en date du 17 janvier 2020 (la « **Note d'Opération** ») et (iii) du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 16, rue de la Ville-l'Evêque – 75008 Paris – France. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de la Société (www.iliad.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques présents à la section 2 du Document d'Enregistrement Universel et à la section 2 de la Note d'Opération.

A propos d'Iliad

Le Groupe Iliad est la maison-mère de Free, l'inventeur de la Freebox, le 1^{er} boîtier multi-services sur l'ADSL. Free est à l'origine de nombreuses innovations sur le marché de l'accès Haut Débit et Très Haut Débit (VoIP, IPTV, forfaitisation des appels vers de nombreuses destinations). Free propose des offres simples et innovantes au meilleur prix. Depuis janvier 2012, Free démocratise l'usage du mobile avec des offres simples, sans engagement et à un prix très attractif. Free compte près de 20 millions d'abonnés en France (dont 6,4 millions d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit et 13,3 millions d'abonnés mobiles au 30 septembre 2019). Le Groupe est devenu le 4^{ème} opérateur de réseau mobile en Italie où il s'est lancé le 29 mai 2018 sous la marque Iliad et comptait près de 4,5 millions d'abonnés au 30 septembre 2019.

**NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS,
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

Place de Cotation : **Euronext Paris**

Lieu d'échange : **Euronext Paris, compartiment A**

Code valeur : **ILD**

Code ISIN : **FR0004035913**

Classification FTSE : **974 Internet**

Membre du **SBF 120, CAC Mid 100, Stoxx 600**

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription, et l'offre des Actions Nouvelles ne constitue pas une offre au public dans un quelconque pays autre que la France.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation en vue d'une telle offre, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ni dans tout autre pays où ce type d'offre ou de sollicitation serait illégale, ne pourrait être valablement faite, ou requerrait la publication d'un prospectus ou l'accomplissement de toute autre formalité en application du droit local. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas et ne doivent pas être distribuées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis.*

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

*Ce communiqué est une communication à caractère promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le « **Règlement Prospectus** »).*

L'offre au public a été uniquement faite en France suite à l'obtention de l'approbation de l'AMF sur le prospectus, qui est disponible sur le site internet de Iliad (www.iliad.fr) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autre que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles de Iliad ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des États membres, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant Iliad de publier un prospectus conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus.